

## BRIQUETERIE D'EL-ACHOUR Les travailleurs dénoncent une privatisation hâtive

Alors que le secrétaire national de la Centrale syndicale se dit étonné de voir des travailleurs réagir contre la privatisation "alors qu'il existe des entreprises qui sont fermées et leurs personnels au chômage!", les 150 travailleurs de la briqueterie d'El-Achour qui s'estiment lésés ont interpellé le chef de l'Etat pour sauver leur entreprise d'une "privatisation hâtive" alors que c'est aux travailleurs que revient le "droit de la reprendre" en vertu d'un droit de priorité.

Mohamed Djadi - Alger (Le Soir) - Ainsi, à la Maison du peuple, on affirme également que "ce n'est pas du tout le cas puisque nous avons arrêté un cahier des charges avec le chef du gouvernement, dans lequel il est prescrit clairement que s'il y a privatisation d'une entreprise, elle doit se faire sur la base de la garantie de l'emploi, de la privatisation des droits des travailleurs, du maintien des postes d'emploi existants, et en même temps en garantissant la création de nouveaux postes". Les travailleurs de cette entreprise qui s'étale sur une dizaine d'hectares veulent reprendre leur unité à leur compte arguant que celle-ci "n'est pas en difficulté pour être privatisée". Ils soutiennent que leur unité a fait des bénéfices de plus de 100%. Ce qui, selon eux, dénote des capacités des travailleurs à la prendre en charge. D'autant, estiment-ils, que cette privatisation est à contre-courant du décret du 01-04 du 20 août 2001 portant organisation du secteur public. Ces derniers font valoir les énoncés du décret d'exécution de cette loi qui donne la priorité aux travailleurs pour la reprise de leur unité. Ils estiment également remplir toutes les conditions requises par la loi pour reprendre cette unité qui serait selon eux, "en source saine financière" et dont la privatisation léserait à coup sûr les travailleurs.

Ces derniers reprochent aussi à la SGP (matériaux et construction) pour "la reprise" de l'unité El-Achour. Mais malheureusement, expliquent-ils dans leur lettre, ce dossier n'a pas été pris en considération par la tutelle (SGP) qui, pour sa part, soutient que la loi à laquelle se réfèrent les travailleurs de la briqueterie "ne peut les concerner", car elle n'est pas applicable aux entreprises "proposées à la privatisation" avant la promulgation de la loi 01/04 du 20/08/2001, portant privatisation et organisation du secteur public. Dans ce contexte, ils soulignent que la Société du groupe de participation fait savoir que cette unité (d'El-Achour) a été proposée à la privatisation en 1997 et ne peut, donc, tomber sous le coup de cette loi. Ce qui constitue aux yeux des 150 travailleurs une "fuite en avant" et de "privatisation pour privatiser" sans que cela ne se fasse avec le consentement des concernés.

M. D.

## KHAIR-EDDINE OUALID, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AADL "27 000 logements seront livrés en 2005"

Le directeur général de l'Agence nationale de développement et de l'amélioration du logement (AADL), Kheir-Eddine Oualid, a considéré, hier, lors de la réunion-bilan des directeurs des logements et des équipements publics (DLEP) tenue au siège du ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme que le bilan 2004 de l'agence est en "deçà des attentes" puisque "sur un objectif de 12 000 logements devant être livrés au titre du programme 2001 seuls 5 073 ont été livrés, soit 40%".

Pour Kheir-Eddine Oualid, cette situation "peu reluisante" résulte de plusieurs facteurs notamment "l'insuffisance de la main-d'œuvre chinoise (les sociétés chinoises détiennent plus de la moitié du programme), la maladie du Sras ainsi que la prise en charge tardive des commerces, et services des bâtiments". Pour l'année en cours, le directeur général de l'AADL prévoit d'achever le programme 2001 et une partie de celui de 2002. "Nous prévoyons la réception de 27 000 logements en

2005 soit les deux tiers du programme location-vente", affirmé Kheir-Eddine Oualid. Evoquant la problématique de la gestion des ensembles immobiliers, le premier responsable de l'AADL a soutenu que l'objectif étant d'"accompagner les bénéficiaires et les aider à s'organiser en syndicat pour l'entretien des immeubles".

Il indiquera dans ce sens que "40% de l'argent des charges que payent les acquéreurs actuellement seront utilisés par les futurs syndicats pour financer les opérations de maintenance et autres travaux de réparation éventuelles".

De son côté, le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, Mohamed Nadir Hamimid, exhortera les directeurs des logements et des équipements publics à s'impliquer dans le suivi des chantiers de l'AADL en menaçant de "relever de ses fonctions" tout représentant de l'AADL au niveau local qui "faillit à ses engagements". Pour Mohamed Nadir Hamimid les retards dans l'achè-

vement des programmes sont dus "aux anciens gestionnaires de l'agence qui ont fait preuve de précipitation et d'un manque total de discernement". Sur un autre plan, le ministre de l'Habitat s'est dit satisfait des réalisations faites en matière d'infrastructures universitaires et scolaires. Il citera à titre d'exemple la création pour la rentrée universitaire 2004-2005 de 64 000 places pédagogiques, 26 000 lits, 7 bibliothèques, 8 restaurants ainsi que la livraison de 260 établissements scolaires.

Des infrastructures qui ont coûté 84,56 milliards de dinars au Trésor public. Pour la prochaine rentrée universitaire, les infrastructures universitaires à livrer concernent 128 050 places pédagogiques et 54 684 lits, 22 bibliothèques et 20 restaurants. Dans cette perspective Mohamed Nadir Hamimid a invité les DLEP à revoir à la baisse les délais de réalisation des projets lancés, à instaurer le système des 3x8 et renforcer les moyens.

Lotfi Mérad

## ORFEVREURIE

### Un nouveau poinçon mis en circulation

Les ouvrages en or produits à partir de 2005 vont être frappés d'un nouveau poinçon. Cette opération initiée par le ministère des Finances vise en premier lieu à contrecarrer les tentatives de falsification qu'a connues l'ancien poinçon. La nouvelle griffe de l'or algérien portera désormais l'effigie d'une tête de serpent.

Amir G. - Alger (Le Soir) - Cette décision promulguée dans la nouvelle loi de finances est venue modifier la réglementation de 1968.

C'est en 1968 que le premier poinçon de l'Algérie indépendante a vu le jour. Ce dernier est venu à juste titre annuler la griffe française jusque-là apposée sur l'orfèvrerie nationale.

A la mise en application de cette mesure, tous les bijoux en or ont reçu l'estampille de la fameuse grappe de raisin en addition à la tête de l'aigle,

léguee aux Algériens par l'administration coloniale. A cette époque, l'opération en question a revêtu un aspect particulier, en ce sens qu'elle a permis de confirmer une marque de souveraineté. La présente opération prend une autre empreinte. Si au niveau de la tutelle il a été décidé qu'il était temps de procéder à la confection d'un nouveau poinçon, cette mesure vient à point nommé mettre un frein à la contrefaçon qu'a connue le secteur de l'or. En effet, la falsification d'ouvrages forgés dans le précieux métal, a été la cible de nombre d'associations de malfaiteurs. D'ailleurs, plusieurs dossiers qui mettent en évidence l'implication de quelques groupes individuels dans ces combines, ont été traduits devant la justice par les autorités compétentes au niveau du ministère des Finances. D'après des responsables en charge du dossier, il ressort que pour cette édition, il n'est pas utile de procéder à un nouveau poinçonna-

ge des bijoux qui ont été produits entre 1968 et l'an 2004. L'orateur précise que les anciens produits vendus en bijouterie sont parfaitement réguliers. Seulement, les artisans bijoutiers sont désormais astreints d'apposer la nouvelle griffe sur les produits confectionnés à compter de l'année 2005. Il est également à retenir, que cette opération ne va être effective qu'à la réception des nouveaux spécimens.

Ces derniers, commandés auprès de l'administration des monnaies et médailles de France, vont être reçus et généralisés, au courant du premier trimestre 2005.

L'aspect mémoire de la chose, n'est également pas à négliger, assure-t-on. La disparition du poinçon de la grappe de raisin lancé en 1968, et son remplacement en 2005 par une tête de serpent, aura nécessairement une valeur historique, dans quelques siècles.

A. G.

## ALGER

# Le "Carrefour du millénaire" ressuscité

Mis en branle en grande pompe en 1997, l'ambitieux projet du Carrefour du millénaire, où d'importants travaux ont été mis en chantier à l'époque par le gouverneur d'Alger, M. Chérif Rahmani, fut mis en veilleuse au début de l'an 2000 avec la disparition du gouverneur du Grand-Alger. Aujourd'hui, cinq ans après, le nouveau wali d'Alger Abdou Mohamed Adou, soucieux de "faire profiter la collectivité de ses biens", a décidé de mettre au jour le projet et de poursuivre ce qui a été entamé du temps du GGA.

Une somme de 120 milliards de centimes, faut-il le rappeler, a été engagée pour l'aménagement de la Pêcherie et la réalisation de restaurants. L'auteur du projet, M. Chérif Rahmani, affirmait alors qu'"Alger doit

reprénder sa place dans la Méditerranée", il ne croyait pas si bien dire, et ce n'est sûrement pas l'actuel wali d'Alger qui le contredira. Pour preuve, figurera dans une démarche globale d'aménagement du littoral et de la baie d'Alger, le projet du Carrefour du millénaire qui sera mis en fonction progressivement.

Ainsi, et comme première opération, la wilaya d'Alger a mis en adjudication par voie de presse les deux grands espaces de la Pêcherie. Il s'agit de l'espace culinaire d'une superficie de 2 500 m<sup>2</sup>, comprenant cinq plateaux de restauration, ainsi que le cybercafé de 2 000 m<sup>2</sup>, et le café des artistes.

De cette manière et en suivant la procédure de cette opération et en espérant que l'appel d'offres ne



s'avèrerait pas infructueux, les premiers soumissionnaires seront connus le 31 janvier, date de l'ouverture des plis. Il est à noter que cinq cahiers des charges

ont déjà été retirés. La seconde phase concerne l'analyse des offres, au terme de laquelle, seront choisis les soumissionnaires. A l'issue de ces diffé-

rentes étapes et tenant compte des moyens des surenchéreurs, les travaux pour la mise en fonction de ces espaces pourront démarrer. Le délai approximatif est arrêté au mois de juin prochain. Les autres locaux tels les magasins, constituant les galeries marchandes, feront, à leur tour l'objet d'un avis d'appel d'offres. Partant du principe que dans la capitale, il existe des biens appartenant à la collectivité et que de ce fait, il est important qu'elle en dispose, le wali d'Alger a donc fait appel à l'Office des parcs et loisirs d'Alger (OPLA) pour la remise en fonction de ces espaces.

A ce titre, l'Office d'attente à entreprendre toutes les démarches relatives aussi bien aux chantiers du Carrefour du millénaire que ceux des espaces du parc

de loisirs du Caroubier.

A cet effet, son principal restaurant va également être mis en adjudication.

Dans ce même ordre d'idées, le premier magistrat de la wilaya a instruit l'ensemble des responsables des structures au niveau d'Alger d'émettre des propositions de réflexion pour l'aménagement du port d'Alger et de sa baie afin de "rentabiliser et valoriser la côte", apprend-on auprès de la wilaya d'Alger.

Les locaux existent, les infrastructures sont là, il a donc suffi de vouloir redonner le coup d'envoi à un projet colossal que tout un chacun croyait mis aux oubliettes. Ainsi, par la reprise du projet du Carrefour du millénaire, Alger reprendra peut-être sa place dans la Méditerranée ?

R. S.